

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Pierre Conne, Murat-Julian Alder, Joëlle Fiss, Beatriz de Candolle, Raymond Wicky, Fabienne Monbaron, Pierre Nicollier, Bertrand Buchs, Salika Wenger, Vincent Subilia, Charles Selleger

Date de dépôt : 28 octobre 2020

Proposition de résolution pour la vente de masques sûrs

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la forte poussée de l'épidémie de Covid-19 qui fait courir le risque d'une saturation des hôpitaux ;
- la menace d'un nouveau (semi-)confinement qui serait fatal pour certains secteurs de l'économie et les emplois qui en dépendent ;
- qu'il est plus que jamais impératif d'appliquer les gestes barrière en tout temps pour limiter la transmission du virus entre humains ;
- que le port du masque de protection est obligatoire¹
 - dans tous les espaces clos accessibles au public : administration, banques, commerces, transports publics, etc. ;
 - dans les foires et marchés ;
 - dans les zones d'attente des transports publics ;
 - en voiture lorsqu'au moins 2 personnes ne faisant pas foyer commun voyagent ensemble ;
 - dans les installations sportives hormis pendant la pratique de l'exercice physique ;

¹ <https://www.ge.ch/covid-19-se-protoger-protoger-autres/gestes-barriere-masques>

- lors de rassemblements dans l'espace public (5 personnes maximum) lorsque la distance interpersonnelle de 1,5 mètre ne peut être respectée ;
- que des masques de type « chirurgical » et en tissu sont disponibles sur le marché suisse chez n'importe quel revendeur ;
- que la fiabilité de ces masques n'est pas garantie² ;
- que l'acheteur ne dispose pas des informations lui permettant de faire un choix éclairé,

invite le Conseil d'Etat

- à prendre les mesures nécessaires pour que les masques de protection³ vendus sur le territoire de la République et canton de Genève soient fiables ;
- à informer la population sur les critères d'identification des masques faciaux médicaux retenus pour leur fiabilité ;
- à renforcer les actions d'informations sur l'utilisation correcte des masques, sur l'hygiène des mains et les autres mesures barrières préconisées par l'OFSP⁴.

² <https://pages.rts.ch/emissions/abe/11568823-abe-teste-les-masques.html>

³ En polypropylène – dit de type chirurgical – et en tissu

⁴ <https://ofsp-coronavirus.ch/>

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames les députées, Messieurs les députés,

Face à la forte poussée de l'épidémie de Covid-19, il est capital de prendre toutes les dispositions sanitaires qui limitent la transmission du virus, pour protéger les hôpitaux et prévenir un effondrement économique et social.

Notre Grand Conseil doit se montrer solidaire du gouvernement, afin de montrer à la population une volonté commune de surmonter cette crise et de faciliter des prises de décisions dans un environnement menaçant et incertain.

Le Conseil d'Etat a régulièrement adapté ses recommandations et pris les mesures adéquates, la dernière fois le 23 octobre⁵ ; il nous appartient de les soutenir.

Ces mesures complètent et renforcent les règles de bases – les gestes barrières – qui ont prouvé leur efficacité et sont le socle de la maîtrise de l'épidémie.

Parmi celles-ci, le port du masque apparaît de plus en plus comme une mesure indispensable et son usage obligatoire a été étendu.

Or, il existe une grande disparité de fiabilité parmi les marques, types et modèles de masques de protection vendus à Genève et ailleurs en Suisse.

Dès lors que cette protection est imposée à la population, celle-ci doit pouvoir s'approvisionner facilement en dispositifs offrant toutes les garanties de qualité et d'efficacité. Il serait en effet inutile d'imposer le port d'un masque dont la capacité de filtration serait insuffisante. La mesure perdrait toute crédibilité auprès de la population.

De plus, le bon usage de masques de protection n'est pas intuitif. De nombreux tutoriels existent en ligne, notamment sur le site de l'Etat de Genève⁶ et ces messages pédagogiques devraient être démultipliés et diffusés plus largement, sur différents supports médiatiques, par exemple les réseaux sociaux.

Dans le même ordre d'idée, des rappels pédagogiques sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène des mains sont nécessaires : non seulement le lavage des mains et l'utilisation de gel hydroalcoolique sont nécessaires en

⁵ <https://www.ge.ch/document/covid-19-renforcement-mesures-relatives-aux-rassemblements-aux-manifestations-certains-types-etablissements-activites>

⁶ <https://www.ge.ch/covid-19-se-protoger-protoger-autres/gestes-barriere-masques>

tout temps mais, surtout, ces mesures d'hygiène des mains ont toute leur importance pour une utilisation adéquate des masques de protection.

Compte tenu de ces arguments, nous vous invitons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à accepter cette proposition de résolution.